

Associations :

AURA
AVEC
Club local Jardiniers de France
Ecologie & démocratie
GRIVES
Union de la Grande Tronche
Union de quartier Petite Tronche Péage
Union de quartier La Tronche Sud

Correspondant de la FRAPNA
La Tronche

Mr Jean-Michel REMANDE - Maire de La Tronche
Mme Elisabeth WOLF - Adjointe à l'environnement
Mairie de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche

Mr Didier MIGAUD - Président de La Métro
Mme Catherine KAMOWSKI - Vice-présidente
Mr Raymond AVRILLIER - Vice-président
La METRO
3, rue de Malakoff
38031 Grenoble cedex 01

La Tronche, le 28 juin 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous participons à la CLIS qui va suivre la mise aux normes des émissions de dioxine de l'UIOM d'Athador à l'horizon de fin 2005. Au-delà de cette mise aux normes, nous pensons qu'un moyen efficace pour éviter les polluants et leurs conséquences sur la santé publique est de réduire la quantité de déchets incinérés que nous produisons.

La METRO va prendre en charge la collecte des déchets à partir de 2005. Nous souhaitons qu'à cette occasion la commune de La Tronche devienne une commune pilote en matière de réductions des déchets. La Tronche est une commune très représentative en matière de collecte avec des poubelles individuelles et collectives, des habitations individuelles et des collectifs, des habitations en coteaux et des zones d'activité économiques.

Notre souhait est que se mette en place un groupe de travail entre La METRO, la commune de La Tronche et les associations pour réfléchir à la meilleure façon d'améliorer la qualité du tri, traiter la question des poubelles collectives et réduire le volume des déchets sur notre commune.

D'autres communes ont réussi à diviser le volume de leurs déchets non recyclés par quatre en appliquant le tri sélectif à la base, une forte communication, une incitation au compostage individuel et la pesée embarquée (poubelles à puce électronique) des déchets ultimes. Une redevance basée sur le poids des déchets non-recyclables est une forte incitation à trier car plus économique et plus juste que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est forfaitaire et fonction de la surface du bâti.

Les solutions mises en place et testées sur notre commune pourraient être ensuite étendues aux autres communes de l'agglomération grenobloise.

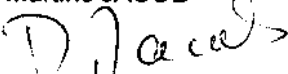
Dans l'attente de votre réponse favorable,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

AURA
Michel LAMBERT



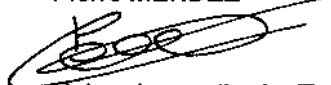
Club local Jardiniers de France
Martine JACOB



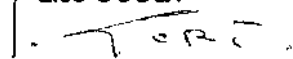
AVEC
Jean-Luc PETITCLERC



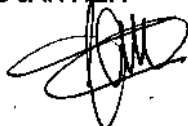
GRIVES
Pierre MENDEZ



Union de quartier La Tronche Sud
Lise GODET



Ecologie & démocratie
Luc JANVIER



Union de quartier Petite Tronche Péage
Dominique MORARD-LACROIX



Union de la Grande Tronche
Philippe RUPPLI



Correspondant de la FRAPNA
La Tronche

